

Pauline de Wouters
Rue Jean-Baptiste Colyns, 3
1050 Ixelles

Ixelles, le 25 mai 2013

Objet : enquête publique relative aux aménagements prévus au boulevard Général Jacques et à l'avenue Buyl

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs et Mesdames les Echevins et Echevines,

J'ai récemment appris que la Région de Bruxelles-Capitale et la STIB ambitionnaient de réaménager une partie du boulevard Général Jacques et l'avenue Buyl en faisant la part belle aux usagers faibles (piétons et cyclistes). Je salue et soutiens ces deux projets qui, s'ils se voient concrétiser, amélioreront indéniablement la sécurité et le confort des transports publics tout en augmentant la sécurité des usagers et en embellissant l'espace public au profit des habitants. La mobilité et la qualité de vie des riverains ne pourront qu'en être à terme améliorés.

Je regrette par ailleurs que la commune d'Ixelles, concernée par ces projets d'aménagement, y émette un avis défavorable. En effet, en réagissant de la sorte, la commune fait l'impasse de toute vision à long terme en matière de mobilité durable. Or, la mobilité actuelle en Région bruxelloise est loin d'être soutenable : pollution de l'air, congestion du trafic routier, pollution sonore et détérioration de la qualité de vie des habitants en sont quelques exemples symptomatiques. Et les prévisions à court, moyen et long terme à politiques inchangées ne sont guère plus optimistes.

Je tiens également à attirer votre attention sur le fait qu'accroître la place dévolue à la voiture, que ce soit par le biais de bandes de circulation supplémentaires et/ou de places de stationnement additionnelles, appelle *de facto* un regain de trafic. Il s'agit donc d'une solution palliative de court terme qui débouche *in fine* sur une saturation automobile. Les autorités, qu'elles soient fédérales, régionales ou locales, se trompent dès lors souvent lorsqu'elles envisagent la mobilité sous cet angle.

Enfin, cycliste quotidienne, je peux vous confirmer que l'usage de la petite reine en Région bruxelloise, et particulièrement sur la commune d'Ixelles, relève souvent du parcours du combattant et nécessite une bonne dose d'audace et de courage tant les aménagements cyclistes y font défaut (singulièrement sur le boulevard Général Jacques où le cycliste est considéré comme *persona non grata*). Or, ceux-ci ont un réel effet incitatif et permettraient notamment de contribuer à l'objectif d'une part modale « vélo » de 20 % à l'horizon 2018 prévu dans le Plan de mobilité Iris 2 de la Région de Bruxelles-Capitale. Il va de soi que chaque commune bruxelloise s'inscrive dans ce Plan et contribue à sa bonne réalisation.

En espérant que mes remarques seront prises en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs et Mesdames les Echevins et les Echevines, l'expression de mes salutations distinguées.

Pauline de Wouters